



CONTRAT DE LOCATION

(Entièrereté d'étang)



Entre les soussignés :

1. ASBL « **La Pêcherie du Lac** » rue d'Arlon, 54 à 6780-MESSANCY ; représentée par son secrétaire,
Mr Roberto FERNANDEZ MARTINEZ
(Tél : +32.(0)460/96.15.39 - E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com) d'une part ;

ET

2. Société : représentée par Monsieur (Nom et prénom) ; domicilié à (Localité + numéro postal) ;
rue ;
n° ; Tél : ;
E.Mail@.....

Demandeur d'autre part :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

- Le premier nommé donne en location au second nommé en vue d'y organiser un concours de pêche « au blanc », la totalité de l'étang pour une durée de heures à partir de Heures ; le (date)**201** .
- Le montant de la location est fixé à **250,00 €** (deux cent cinquante euros) quel que soit le nombre de pêcheurs.
- Ce concours opposera (nombre) pêcheurs.
- Le concours sera organisé dans le plus strict respect du poisson qui sera décroché et manipulé avec les mains mouillées et remise à l'eau obligatoire après la partie de pêche.
- Matériel : - Canne de 11,50 mètres maximum.
- Amorçage : - Esches 1 litre dont max 0,5 litre de larves aquatiques par manche.
- POUR TOUT LE CONCOURS.
- 10 litres d'amorce mouillée, tamisée et non tassée (terre comprise)
- Pâtes et pellets et toutes autres esches artificielles ou flottantes sont interdites (esche ou amorçage).
- Pour le classement, POIDS PUR UNIQUEMENT (Pas de comptage de poissons !)
- Prévoir deux bourriches minimum OBLIGATOIREMENT (une pour les petits et une pour les gros poissons).



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSAN CY
Secrétariat : 28, rue des Etangs – B.6780 – MESSANCY

+32(0)460/96.15.39

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB

N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be

E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com

- Tapis de réception OBLIGATOIRE.
- Les chiens seront tenus en laisse OBLIGATOIREMENT.
- Un contrôle devra être effectué une heure avant par un responsable pour chaque secteur.
- Les participants s'engagent à maintenir le site dans un parfait état de propreté et utiliseront si nécessaire les poubelles mises à disposition.
- Les boissons seront prises obligatoirement à la cafétéria de la société sauf accord contraire pris au préalable entre les parties.
- Le demandeur se chargera de l'organisation du concours proprement dit (Numérotation des emplacements, règlement, pesée des prises, remise à l'eau de tous les poissons capturés, coupes et trophées).
- La somme de 250 € sera versée OBLIGATOIREMENT **huit jours à l'avance** (au plus tard) sur le compte du bailleur lors de la signature du présent contrat en double exemplaires dont un sera renvoyé ou remis au bailleur huit jours avant le concours.
La réservation sera effective après le paiement et apparaîtra sur l'agenda su site internet.
- Un espace suffisant en rapport avec le nombre de concurrents sera réservé par les soins du bailleur qui placera des panneaux la veille de la location.
- Les sociétaires de l'ASBL « La Pêcherie du Lac » n'auront pas accès au restant du plan d'eau.
- Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir lors de la location.

Fait en double à MESSANCY, le201 .

Le bailleur,
Roberto FERNANDEZ MARTINEZ
Secrétaire.

Le locataire,



A.S.B.L. LA PECHERIE DU LAC

Siège social : 54, rue d'Arlon – 6780 – MESSANCY
Secrétariat : 28, rue des Etangs – B.6780 – MESSANCY
+32(0)460/96.15.39

IBAN : BE 42267032071754 - BIC : GE BA BE BB
N° entreprise : 419384052

www.lacdemessancy.be
E.Mail : pecheriedulacdemessancy@gmail.com